Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Ceci n'est pas une convention collective négociée!!

Le fruit d'un dur labeur

Tout d'abord, nous tenons, au nom de la section locale de Montréal, à reconnaitre et remercier l'implication majeure des nombreuses personnes qui ont travaillées sur les négociations et sur l'arbitrage de notre convention collective.

Cette implication de nos représentant(e)s, de notre personnel de bureau ainsi que des avocats attitrés à ce dossier crucial, aucun mot ne pourrait décrire fidèlement le travail et les efforts déployés. Ce travail, qui s'est échelonné sur de nombreuses années, s'est fait au détriment de vos familles, vos amis et de votre propre personne et nous tenons à être reconnaissants pour chaque minute que vous avez mise pour la défense de nos droits.

Pas une négociation, une imposition!

Tout comme en 2011, nous, travailleurs et travailleuses des postes, nous sommes faits voler notre droit fondamental, celui de négocier librement.

Derrière ces lois spéciales et ces arbitrages se cache le refus total de notre employeur et de notre gouvernement de permettre aux travailleurs et travailleuses d'exercer un véritable rapport de force sur notre employeur.

Depuis des décennies, nous sommes muselés et nous sommes restreints à avoir le choix entre deux pièges :

Négocier à la baisse **ou** **Faire face à des lois spéciales**

Cette cassette qui tourne en boucle est honteuse et constitue, malheureusement, le reflet de la vraie image que ces décideurs ont de nous et de nos familles.

Qu'à cela ne tienne, nous n'avons pas besoin d'eux pour savoir la valeur que nous avons et l'importance du travail que nous faisons. Postes Canada ne peut pas jouer avec les règles du jeu, tout en espérant maintenir de bonnes relations de travail et garder une paix industrielle.

verso

Ce n'est pas en continuant de pelleter de l'avant que nous viendrons à croire que nous avons eu ce qui nous est dû.

L'arbre qui cache la forêt

Derrière les augmentations salariales, pour lesquelles nous méritons chaque cent, se cachent des reculs que l'arbitre concède à l'employeur et que nous n'aurions jamais acceptés en négociation.

Nous n'obtenons aucune réparation pour la loi spéciale illégale de 2011 et pour les nombreuses années où Postes Canada a négocié de mauvaise foi avec nous.

Plusieurs dossiers restent encore non résolus :

- Les heures non payées pour les FFRS
- Les 7 échelles salariales pour les employé(e)s temporaires
- Le travail à deux poignées
- Le taux de desserte
- Les salaires pour nos quarts de métier
- Notre régime de maladie et nos journées personnelles.

RIEN ne peut se substituer au droit de négociation… sûrement pas la décision d'un arbitre!

PERSONNE ne pourra nous redonner la voix qu'on nous a volée, à part nous même!

Postes Canada n'a qu'à bien se tenir…

Nous ne sommes pas dupes.
Notre cause est noble et légitime.
Nous serons encore et toujours au rendez-vous!

Solidairement,

Alain Robitaille
Président
STTP – Section locale de Montréal
AR/mhg sepb-574

Montréal, le 17 juin 2020/078